

Extension du deuxième rappel aux personnes âgées de moins de 60 ans, présentant des risques de forme grave de Covid-19, aux femmes enceintes et aux personnes vivant dans l'entourage des personnes fragiles.

Le deuxième rappel est étendu, dès à présent :

- aux adultes âgés de 18 à 60 ans identifiés comme étant à risque de forme grave de Covid-19 ;
- aux femmes enceintes, dès le 1er trimestre de grossesse ;
- aux personnes vivant dans l'entourage ou au contact régulier de personnes vulnérables ou immunodéprimées, dans une stratégie de cocooning.

La deuxième dose de rappel doit être administrée :

- dès 3 mois après le premier rappel pour les personnes âgées de 80 ans et plus, ainsi que pour les résidents en EHPAD et en USLD et les personnes sévèrement immunodéprimées, quel que soit leur âge ;
- dès 6 mois après le premier rappel pour les autres personnes éligibles.

En cas d'infection Covid survenue entre la dernière injection et la date prévue du rappel, il est recommandé de respecter un délai minimal de trois mois après l'infection.

Pour les personnes éligibles à un deuxième rappel six mois après le premier, en cas d'infection Covid, le deuxième rappel est recommandé dès trois mois après l'infection, en respectant un délai minimal de 6 mois après l'injection.